



## Etat d'avancement des études socio-économiques concernant:

- l'élevage de moules sur filières en mer ouverte
- la pêche de plaisance
- la pêche professionnelle

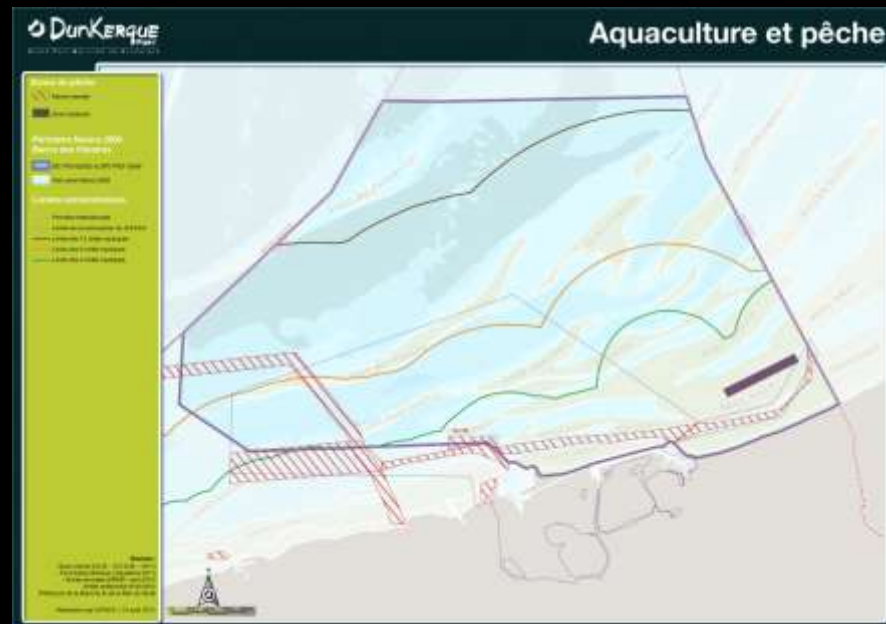




## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Une activité récente

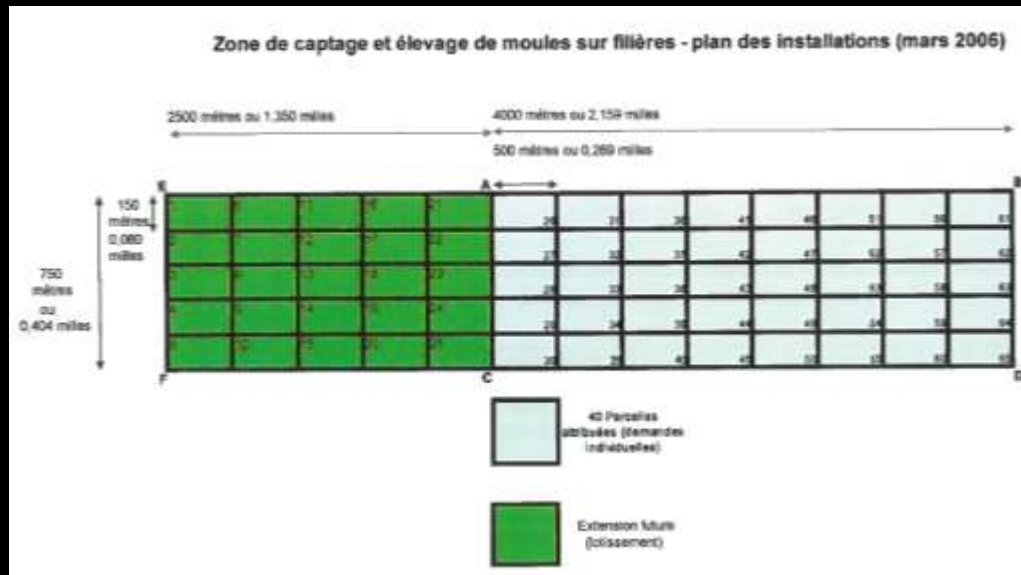
- Lancement d'une étude de faisabilité entre 2003 et 2005 à l'initiative du Comité Local des Pêches
- En 2005, désignation d'une zone au large de Zuydcoote



## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Plan des installations

- Cette zone a été scindée en 65 lots mais il a été décidé que son occupation ne se ferait qu'en deux temps.
- 40 lots ont ainsi été attribués dans le rectangle ABCD, les 25 lots restant étant pour conservés pour une extension future.





## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Les concessions

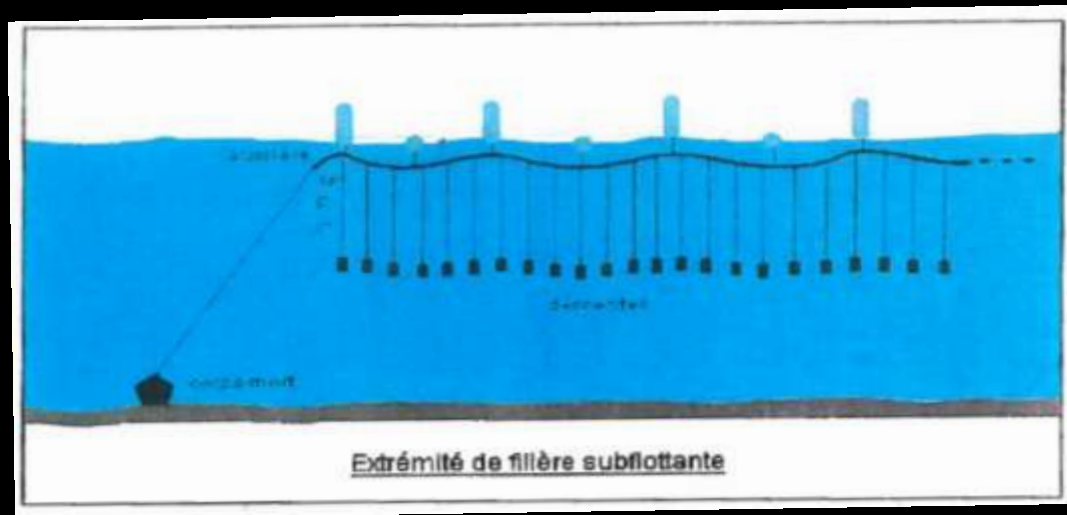
- A partir de 2006, les 40 premiers lots ont été attribués à 19 concessionnaires, en accord avec la Section Régionale Conchylicole Normandie/Mer du Nord.
- En 2012, ce sont 7 concessionnaires représentant 4 entreprises qui exploitent ces 40 lots.
- Pour des raisons de rentabilité minimale, chaque entreprise devrait exploiter au moins 8 parcelles. Le 27 avril 2007, l'arrêté portant création d'un lotissement de cultures marines de 25 lots situés à l'Ouest de la zone initiale est signé. Ces lots ont été attribués le 13 mars 2012.



## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Caractéristiques techniques

- Caractéristiques définies par l'arrêté portant schéma des structures des exploitations de cultures marines du département du Nord du 29 avril 2007



- Moules issues essentiellement du captage naturel
- Neuf mois. Saison principale débute en juin et dure jusqu'à octobre.



## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### L'encadrement réglementaire

#### Autorisations d'exploitation

- Décret 83-228 du 22 mars 1983
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010

#### Contrôle sanitaire et à la mise en marché des produits

##### Niveau européen:

- paquet Hygiène (« Food law », règlement (CE) n° 178/2002)
- Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006
- Règlement (CE) 15/2011 du 10 janvier 2011

##### Niveau national:

- Arrêté du 21 mai 1999
- Arrêté du 28 février 2000
- Arrêté préfectoral du 30 juillet 2012



## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Production

Année	Tonnage	Valeur
2009	150-200	
2010	300-350	
2011	353	609 000 €
2012 (jusqu'à septembre)	344	620 000 €

- Pour l'instant, la production alimente essentiellement le marché local et régional, mais aussi la Belgique, la Bretagne et Rungis.
- Le prix moyen de vente par la Coopérative Maritime Dunkerquoise est compris entre 1€80 et 1€90 le kilo. En vente directe dans les aubettes, il atteint 3€50 le kilo.
- L'activité mytilicole emploie entre 8 et 11 personnes suivant la période qui travaillent directement sur les concessions.



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Qui? Quand? Où? Comment? Combien?

<b>Questions définies par le Groupe de travail Pêche (novembre 2011)</b>	<b>Remarques</b>
<b>Quelles sont les types de pêches pratiquées?</b>	<b>Enquêtes à réaliser.</b>  <b>Questionnaire à mettre en place en coopération avec la fédération ou les associations locales.</b>  <b>Prise en compte des pêcheurs de loisir étrangers (belges)</b>
<b>Déterminer le profil des pratiquants</b>	
<b>Quelles sont les embarcations utilisées?</b>	
<b>Quelles sont les zones de pêche?</b>	
<b>Quelle est la fréquentation des sites?</b>	
<b>Quelles espèces sont ciblées?</b>	
<b>Estimer le prélèvement</b>	
<b>Quelles sont les dépenses annuelles réalisées pour la pratique?</b>	
...	



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Les différentes activités pratiquées sur le site

- Pêche de loisir du bord: ligne et engins (filets, casiers)
- Pêche à pied de loisir: vers marins, crevettes, couteaux, coques, moules (aucun site classé d'un point de vue sanitaire)
- Pêche de loisir embarquée
- Pêche sous marine



MYTILICULTURE



PÊCHE DE PLAISANCE



PÊCHE PROFESSIONNELLE



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Réglementation

- Les **caractéristiques et condition d'emploi des engins de pêche** (*décret n°90-618 du 11 juillet 1990, arrêté ministériel en date du 2 juillet 1992 modifié, arrêté du 1er décembre 1960*)
- Les **tailles minimales et la quantité des captures autorisées** (*arrêté du 15 juillet 2010, arrêté n°74/2012 du 21 mai 2012, arrêté du 7 Aout 2009, arrêté du 17 mai 2011*)
- Arrêtés réglementant **l'exercice de la pêche et les zones, périodes et interdictions de pêche** (*arrêté ministériel en date du 2 juillet 1992 modifié, arrêté du préfet du Nord en date du 29 juillet 2011, arrêté du PREMAR n°17/2010*)

La pêche à la ligne depuis le rivage n'est soumise à aucune formalité administrative (autres que celles mentionnées précédemment) sauf pour l'usage de filet. Néanmoins une déclaration de pratique en ligne a été mise en place au 1er juillet 2012.



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Réalisation du questionnaire

- En coopération avec les fédérations de pêche
- Nous avons cherché à réaliser un questionnaire relativement rapide à remplir, mais malgré tout assez précis et complet, avec des questions ouvertes et fermées.

- Distribution du questionnaire via des forums spécialisés, des sites internet, des réseaux sociaux, des commerçants, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres, le magazine Pêche en mer, lors de concours de pêche.

**Profil du pêcheur :**

1. Vous êtes ?

Un homme     Une femme     Actif     Retraité

< 20 ans     20-40 ans     40-60 ans     > 60 ans

2. Votre commune de résidence : .....

3. Vous êtes résident ?

Principal     Secondaire     Autre : .....

4. Adhérez vous à une fédération ?

FFPM     FNPPSF     FNPSA     FFSSM     Non     Autre : .....

5. Adhérez vous à une association locale de plaisancier ?

Oui     Non

6. Si oui, précisez le nom de l'association : .....

7. Vous pratiquez ?

Du bord     Depuis une embarcation     Les deux

8. Depuis combien d'années pratiquez vous : .....

9. Pratiquez vous le « no-kill » (remise à l'eau de poissons maillés) ?

jamais     Parfois     Toujours



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Premiers résultats: profil des pêcheurs

Sexe	Masculin		Féminin	
	92%		8%	
Age	<20 ans	20-40 ans	40-60 ans	>60 ans
	3%	56%	26%	15%
Expérience	<2 ans	2-6 ans	7-12 ans	>13 ans
	5%	15%	13%	67%
Résidence	Littoral	Nord	Pas de Calais	Autre
	32%	29%	29%	10%
No Kill	Toujours	Parfois	Jamais	
	15%	82%	3%	

### Par rapport à la littérature :

- Population proche de celle observée à l'échelle nationale par l'enquête BVA-Ifremer.
- Surreprésentation des hommes plus importante.



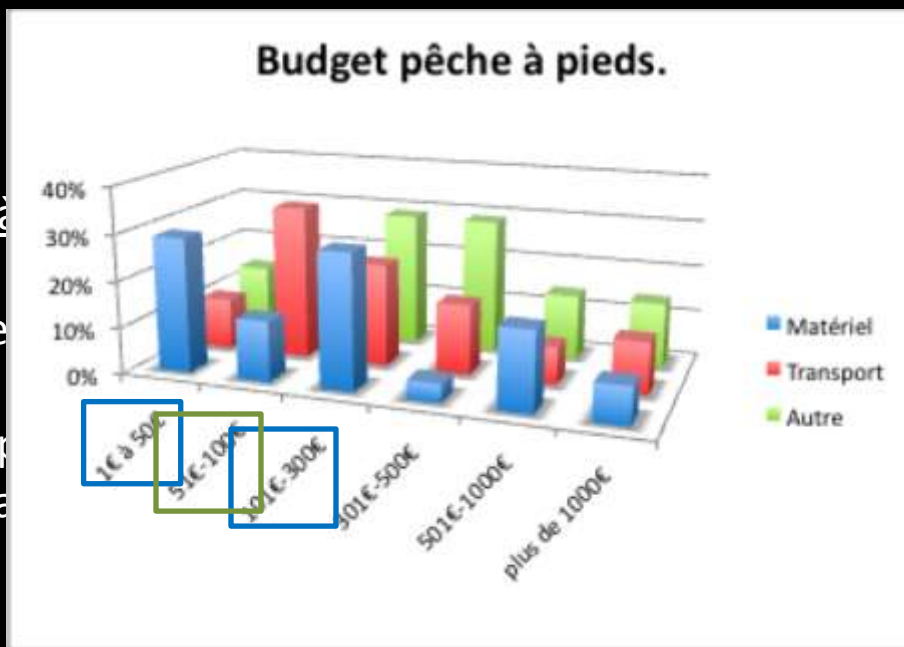
## PÊCHE DE PLAISANCE

### Premiers résultats: pêche à pied

D'après nos résultats majoritairement recherche d'appâts, tout au long de l'année.

Par rapport à

- D'après nos résultats majoritairement recherche d'appâts, tout au long de l'année.
- D'après nos résultats majoritairement recherche d'appâts, tout au long de l'année.
- D'après nos résultats majoritairement recherche d'appâts, tout au long de l'année.



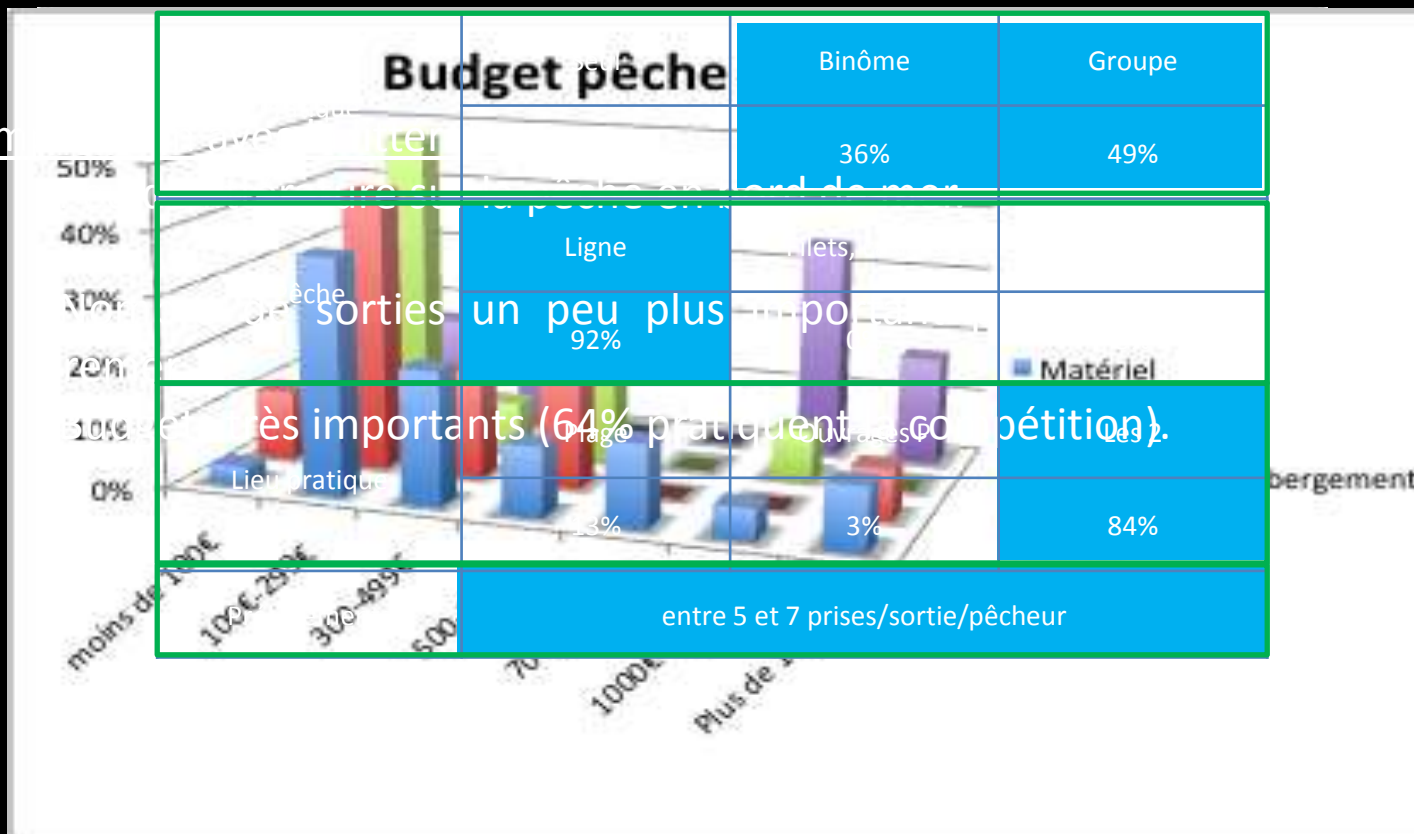
plus pratiqué sur nos côtes. t élevés. e ?



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Premiers résultats: pêche de loisir du bord

Com



te BVA

bergement



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Premiers résultats: observations sur le site

Evolution dans vos captures	Oui	Non
	63%	37%
	Diminution qualitative et quantitative	
Evolution activités humaines	Oui	Non
	59%	41%
	Augmentation activités GPMD et de loisir	
Pollution sur le site	Oui	Non
	85%	15%
	Pollutions chimiques et détritrus.	
Problème de cohabitation	Oui	Non
	49%	51%
	Avec d'autres pêcheurs et d'autres utilisateurs.	
Observation mammifères marins	Oui	Non
	97%	3%
	De manière régulière phoques	



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Premiers résultats: avifaune

Bonne connaissance des oiseaux	Oui	Non
	31%	69%
Interactions positives	Oui	Non
	34%	66%
	Nourissage	
Interactions négatives	Oui	Non
	21%	79%
	Captures accidentelles, débris lignes	
Captures accidentelles	Oui	Non
	62%	38%
	Anecdotique et pas de mortalité.	





## PÊCHE DE PLAISANCE

### Les difficultés rencontrées

- Difficulté de réaliser un échantillonnage représentatif : exemple pêche embarquée.
- Faible taux de retours du questionnaire. Les fédérations de pêche représentent 11 clubs sur la zone soit potentiellement plus de 500 pêcheurs concernés.
- Peu d'informations sur Natura 2000.
- Méconnaissance de Natura 2000 qui n'est pas une zone sanctuaire et amalgame avec d'autres mesures restrictives.
- Craintes concernant l'utilisation des données du questionnaire
- Que faire des réponses concernant des pratiques interdites ? Exemple ramassage coquillages zones interdites.



## PÊCHE DE PLAISANCE

### Les actions à mener

- Améliorer l'échantillonnage :
  - Phases de terrains lors : grandes marées, des concours ainsi que dans les ports de plaisances, les clubs de plongée et sur les ouvrages portuaires.
  
- Continuer le travail de communication autour de Natura 2000 sur les forums et à travers divers supports.
  
- Comparer les résultats finaux avec la littérature. Notamment l'étude LECOFISH.



Comité de Pilotage du 04 octobre 2012, Dunkerque.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Les actions à mener définies lors du Groupe de travail Pêche (novembre 2011)

- Définir les métiers pratiqués sur la zone Natura 2000 (un bateau pouvant pratiquer plusieurs métiers)
- Identifier les zones de pêche
- Identifier la saisonnalité
- Définir l'effort de pêche
- Identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par la profession
- Prendre en compte l'évolution des pêcheries dans le temps
- Valoriser l'importance socio-économique
- Comparer avec le traitement des données VMS par Ifremer (en attente)

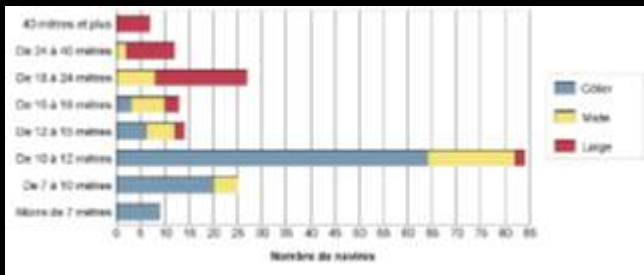


## PÊCHE PROFESSIONNELLE

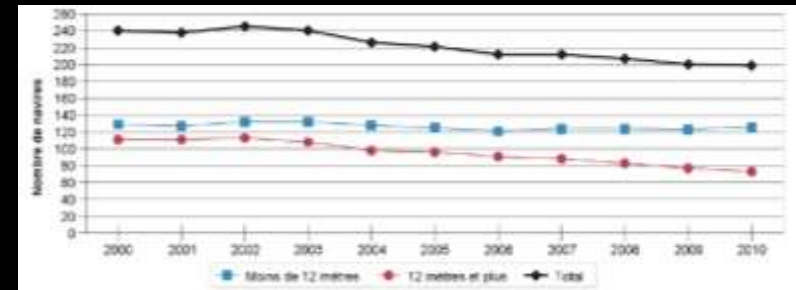
### La pêche dans le Nord-Pas de Calais

- 200 navires recensés en région Nord-Pas de Calais (plus de 70 % des navires < 15 m ), et 757 marins

Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action (2010)



Evolution du nombre de navires de 2000 à 2010 par catégorie de longueur (2010)



Nombre de licence de pêche (2012)

	Licence bar	Licence bulot	PPS Crustacés	PPS CSJ	Licence fileyeur pur	Licence fileyeur polyvalent	PPS Cabillaud
Contingent régional	53	10	210	59	80	41	Défini par un contingent KW par engin et par zone
Nbre de licences délivrées en 2012	53	10	126	49	79	36	




Comité de Pilotage du 04 octobre 2012, Dunkerque.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Les navires hors-région et étrangers

- 6 navires venant de Haute-Normandie (chalut pélagique, chalut de fond, fileyeur)
- Présence de navires étrangers: belges et hollandais principalement. Chalut à perche, senne danoise et, depuis peu, chalut électrique.

 Droits historiques dans les 6-12 milles.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Réglementation

<b>UE</b>	<b>Politique Commune de la Pêche</b>	<b>TAC et quota</b>
		<b>Encadrement de l'effort de pêche</b>
		<b>Contrôle, suivi des captures (VMS, log-book...)</b>
		<b>Mesures techniques (sélectivité, tailles minimales, ...)</b>
	<b>Droits historiques pour les navire étrangers</b>	
<b>Etat</b>	<b>Plan cabillaud</b>	
	<b>National</b>	<b>Tailles minimales, ...</b>
<b>Professionnels</b>	<b>Régional</b>	<b>Accès dans les 3 milles nautiques</b>
	<b>CRPMEM, CNPMEM</b>	<b>Licences fileyeurs, bar, coquille Saint Jacques, Bulot, Crustacés</b>



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Activités: Fileyeurs

#### *Dunkerque*

**Taille:** de 9.98 m à 18.32 m.

**Nombre de navires:** 15

**Engins:** GNS (Filets maillants calés) + GTR (Trémail)

**Période:** août à avril

**Espèces:** Sole, cabillaud



#### *Calais*

**Taille:** - de 12 m

**Nombre de navires:** 9

**Engins:** GTR (trémails)

**Période:** Toute l'année (surtout l'été)

**Espèces:** Sole, cabillaud, carrelet, turbot, roussette...



#### *Boulogne-sur-Mer*

**Taille:** de 9.08 m à 19.68 m

**Nombre de navires:** 44

**Engins:** GTR (trémails) et GNS (Filets maillants calés)

**Période:** 4 à 5 mois par an

**Espèces:** Sole, cabillaud, plie, turbot, roussette, seiche...



Comité de Pilotage du 04 octobre 2012, Dunkerque.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Activités: Ligneurs

#### *Boulogne-sur-Mer*

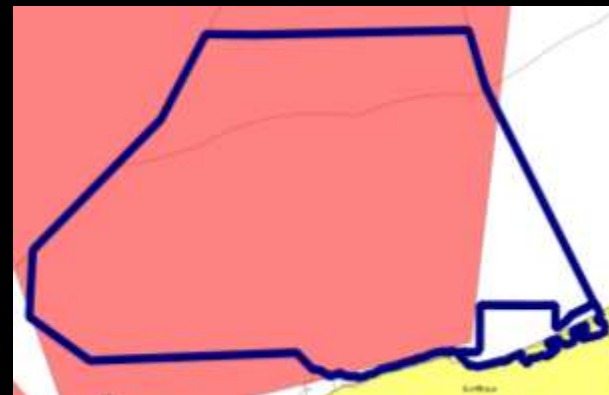
**Taille:** 9.90 m.

**Nombre de navires:** 2

**Engins:** LTL (ligne de traine) et LLD (palangre dérivante).

**Période:** avril jusqu'à novembre-décembre

**Espèces:** Cabillaud, lieu jaune, bar







## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Activités: Chalutiers

#### *Chalutiers étaplois (Boulogne-sur-Mer)*

**Taille:** - de 25 m.

**Nombre de navires:** 54

**Engins:** OTB (chalut de fond à panneaux).

**Période:** toute l'année

**Espèces:** Merlan, encornet, bar, limande, plie, raie, rouget barbet, grondin rouge/perlon, cabillaud, lieu jaune, dorade, maquereaux...



#### *Chalutiers haut-normands*

**Taille:** 4 de - de 25 m et 2 de 80 m

**Nombre de navires:** 6

**Engins:** OTB (chalut de fond à panneaux, chalut pélagique).

**Période:** toute l'année

**Espèces:** Merlan, encornet, bar, limande, plie, raie, rouget barbet, grondin rouge/perlon, cabillaud, lieu jaune, dorade, maquereaux...



Comité de Pilotage du 04 octobre 2012, Dunkerque.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Activités: Polyvalents

#### *Boulogne-sur-Mer*

**Taille:** de 8.30 à 24.10 m.

**Nombre de navires:** 53

**Engins:** DRB (drague) et OTB (chalut de fond à panneaux)

**Période:** de mai à décembre

**Espèces:** merlan, cabillaud, hareng...

#### *Dunkerque*

**Taille:** de 9.56 m à 15.97 m.

**Nombre de navires:** 5

**Engins:** TTB (chalut à perche)

**Période:** toute l'année

**Espèces:** cabillaud, carrelet, sole, limande... + crevette grise





Comité de Pilotage du 04 octobre 2012, Dunkerque.



## PÊCHE PROFESSIONNELLE

### En cours

- Travail à poursuivre notamment pour les navires polyvalents
- En attente de la fiche de synthèse des activités réalisée par la DPMA, l'Ifremer et l'AAMP
- Ajouter les données des navires étrangers

➔ Objectif: réaliser une fiche de synthèse par métier

Question en suspend: quid de la senne danoise et du chalut électrique? Pas pris en compte dans le **Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer.**

**Merci de votre attention**





## ELEVAGE DE MOULES SUR FILIERES EN MER OUVERTE

### Les acteurs

- Le **Comité Régional Conchylicole Normandie-Mer du Nord**: représentation et défense de la profession conchylicole .
- La **Coopérative Maritime de Dunkerque** assure une partie de la commercialisation (l'autre partie se faisant en vente directe par les producteurs dans les aubettes).
- D'un point de vue administratif, l'activité est suivie localement par les **services déconcentrés de l'état**.
- Au niveau national, le secteur de l'aquaculture est encadré par la **Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)** du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP).